

SESSIONI URDINARIA DI U 2019

RIUNIONI DI U...di u 2019

N° 2019 /M2/13

QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA Pascal Zagnoli À nomu di u gruppu « Custruimu l'Avvene »

Ughjettu : Lutte contre la dépossession foncière et immobilière

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,

Dans une conférence de presse en date du 05 Septembre dernier, entouré d'élus du groupe Corsica Libera, vous faisiez part de votre analyse du rapport de l'AUE sur la situation du foncier en Corse dont le constat inquiétant est partagé par un grand nombre de Corses, de toutes sensibilités politiques.

Ce rapport présenté à l'Assemblée de Corse est alarmant puisqu'il met en évidence une augmentation de 138% du prix du foncier contre 68% au niveau national ; et met en avant certaines zones d'exclusion comme « le littoral, les territoires les plus urbanisés et les plus touristiques », où il est impossible pour un ménage moyen d'accéder à la propriété. Nous payons aujourd'hui un mécanisme enclenché il y a quelques années : celui de la colonisation de peuplement. Mécanisme aggravé par une paupérisation de la société Corse, qui, asphyxiée par les crises économiques et sociales, se retrouve incapable de faire face à la force de l'argent. Aujourd'hui les Corses sont chassés de chez eux, ils sont chassés du littoral et des plus grands bassins de vie, par un pouvoir financier qui les dépasse. Les Corses sont aujourd'hui victimes de la loi du marché et de ses appareils spéculatifs, comme les mécanismes de défiscalisation qui ne font qu'augmenter les flux financiers en provenance de France, et renforcent la pression foncière et immobilière.

Face à cela, Monsieur le Président, vous et certains conseillers territoriaux du groupe Corsica Libera avez avancé quelques idées, pour lutter contre cette dépossession, parmi lesquelles : une taxation importante des résidences secondaires n'appartenant pas à des Corses en intégrant la notion de

« résidence administrative et fiscale », ou encore un statut du type « Bolzano ». Afin de parer à tout obstacle Constitutionnel, vous avez fait référence à la notion juridique de « centre d'intérêts matériels et moraux » déjà en vigueur en Outre-Mer et approuvée par le Conseil d'État.

Néanmoins, malgré l'existence de cette notion juridique permettant la distinction entre « Corses » et « non Corses », la Ministre Jacqueline Gourault s'est d'ores et déjà opposée à vos propositions. Considérant que celles-ci seraient contraires à la Constitution Française, au titre de « l'égalité devant l'impôt ». Une fois de plus cela prouve que l'État Français ne s'engagera pas dans la lutte contre la spéculation en Corse. Il n'y a donc rien à attendre de Paris, d'autant plus que le temps joue contre nous, et qu'à terme nous risquons d'être condamnés à contempler la vente de chaque mètre carré de cette terre, condamnés tout simplement à l'exil.

Cette situation ne peut que m'obliger à faire référence à une prise de position de l'éditorialiste Français Christophe Barbier sur les ondes d'Europe 1. En 2013, alors que l'Assemblée de Corse, sous la mandature de Paul Giacobbi, débattait du Statut de Résident, celui-ci avait déclaré : « [...] *si l'immobilier est un peu trop cher là où on est né et bien c'est l'occasion d'aller s'installer ailleurs [...]* ».

Malheureusement force est de constater que nous arrivons progressivement à cette situation, considérant que les choses vont de pire en pire, et d'autant plus que ce mécanisme de dépossession foncière est accentué par la pression démographique et par un solde migratoire toujours plus important.

Par cette question orale Monsieur le Président, je souhaite ainsi vous faire part des vives inquiétudes de mon groupe. C'est pourquoi nous souhaiterions savoir où en sont les différents travaux de l'Assemblée de Corse qui sont censés répondre à cette problématique ; quels sont les moyens juridiques européens et/ou internationaux qui nous permettraient de contourner le blocage de l'État Français ; et enfin nous souhaiterions savoir si un calendrier d'étapes a été fixé ?

À ringrazià vi.